

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC22

présenté par
M. Durand, rapporteur

ARTICLE PREMIER

ANNEXE

Dans la première phrase de l'alinéa 141, après le mot :

« rythmes »,

insérer le mot :

« scolaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.